



Compte rendu

Conseil de quartier Bois L'Evêque

8 octobre 2015

Collège Habitants

Présents : M.Prouvay, Mme Dumesge, Mme Godement, M.Hoarau, M.Verret, M. Veron, M.Yatchoua

Excusés : Mme Radama, M.Valcin, Mme Serouart

Collège Elus

Présents : M.Péridon, M.Vigneulle

Absents / Excusés : M.Bourdeau, Mme Makouta, M.Sainsard, M.Sibert

Administration

Présents : Mme Lacombe, Mme Boyer

Secrétaire de Séance : collège habitants.

1- Validation du compte rendu du conseil de quartier du 06.11.2015 par tous les participants.

2- Annonce de la nomination de monsieur Jules Hoarau au poste de Conseiller Municipal.

- La question est posée sur la participation future de Jules Hoarau au Conseil de quartier dans le collège Elus. Question qui reste en suspens jusqu'au prochain conseil de quartier.
- Devenir de la place vacante dans le Conseil Habitants.

3- Séance questions / réponses

1- Retour sur les points en attente :

❖ 38 rue du Chêne :

- La question portait sur la légitimité du « bateau » réalisé à cette adresse. La mairie a autorisé ce changement au niveau de la voirie en juin 2014 mais une fois l'autorisation délivrée, elle n'est pas informée de la date de réalisation des travaux. Il semble que le bateau n'a été réalisé qu'au printemps 2015.

❖ Avenue de la Marrache :

- Les remontées faites par les habitants de la rue sont dans l'ensemble assez positives. Les personnes semblent maintenant satisfaites de pouvoir circuler librement sur les trottoirs.
- Un relevé de vitesse a été effectué du 19 au 25 mai 2015. Il ressort de celui-ci que seuls 4.5 % des véhicules ayant empruntés cette route roulent au-delà des 50 Km/h. La majorité roulant entre 35 et 45 km/h.
- La mairie reconnaît avoir fait quelques erreurs lors de la mise en œuvre des marquages et les réglages se sont fait au fil du temps.
- Une rencontre avec les habitants de la rue est prévue sur place le mercredi 28 octobre 2015 à 19h. Les membres du collège habitants en informeront les riverains. Des rencontres individuelles ont déjà eu lieu avec des riverains qui en avaient fait la demande.

2- Points sur les travaux prévus dans le quartier

- ❖ Un enrobé à froid (1.5 cm d'épaisseur) a été appliqué rue de la Futaie et rue du bois des Limosins. La mise en œuvre de cet enrobé n'est possible que pour les voiries stables.
- ❖ Rue du Bois l'Evêque et allée des Princes : un enrobé à chaud a été utilisé pour reboucher les nids de poules.
- ❖ Rue du Chêne : Réhabilitation de la voirie suite aux travaux par l'agglomération vers mi-octobre.
- ❖ Rue Sermonoise : Voir le magazine Rencontre pour plus de détail. Travaux programmés par l'agglomération du 12 au 13 octobre, et du 14 au 16 octobre pour un renouvellement des branchements.

3- Entretien du chemin vicinal

- ❖ Deux fauchages ont lieu par an maximum. Sur le chemin rural N°1, il y en a deux sur la partie Nord et un seul sur la partie Sud. Sur les chemins N°7 et N°8, un seul fauchage par an est réalisé.

Pour information, le fauchage n'est jamais ramassé contrairement à la tonte.

Les prairies fleuries n'ont pas été renouvelées car elles étaient trop coûteuses. De plus, il n'y a pas eu de préconisation de la part du groupe Biodiversité pour leur renouvellement. Il était demandé si une réintroduction de fleurs « disparues » était possible le long de nos chemins, mais pour se faire, il faudrait déjà enlever l'herbe fauchée.

L'entretien de ces chemins est assuré par le service voirie de la commune, mais il faut bien avoir conscience que cela reste un chemin. Si une véritable gêne est notée ou si on relève un endroit dangereux, il faut dans ce cas contacter le CTM qui viendra sur place se rendre compte du problème rencontré.

A certains endroits, la végétation peut être trop imposante ou gênante. Le CTM pourra alors constater le problème et un rappel à la loi se fera par la mairie aux habitants concernés, s'il s'agit

de végétation provenant du domaine privé. En effet, un arrêté municipal et les articles 671-672 du Code civil imposent le respect et la surveillance de sa propre végétation.

N'oublions pas que cela reste un chemin.

4- Dépôts sauvages et stockage des encombrants

- ❖ Une prochaine date de rencontre va être communiquée au groupe de travail inter-quartier afin de pouvoir avancer sur ces problématiques récurrentes.

Certaines communes installent des caméras pour prendre en flagrant délit les contrevenants. La mairie va entrer en contact avec les villes l'utilisant déjà.

Si une personne est prise sur le fait, la verbalisation est immédiate. Par contre, si le contrevenant est trouvé suite à une enquête, la procédure peut être longue et peut ne pas être couronnée de succès.

Pour lutter contre les dépôts sauvages, la mairie et le Sivom ont étendu les horaires d'ouverture de la déchetterie de Combs-la-Ville mais certains dépôts perdurent.

Comment alors lutter contre l'incivilité de certaines personnes ?

5- Conteneurs sur la contre allée rue du chêne

- ❖ Le SIVOM est passé dans la résidence le 30 septembre pour une opération porte à porte. Un rappel des règles, de la documentation et des consignes ont été transmis à environ 60% des habitants. La verbalisation ne pourra intervenir qu'à moyen terme du fait d'une mise en place compliquée mais les échanges collectifs et individuels ainsi que le dialogue peuvent amener des résultats plus probants. En tout état de cause, le SIVOM devra à un moment verbaliser les contrevenants si aucune solution n'est trouvée et si les habitants ne respectent pas les règles édictées.
- ❖ Le problème est récurrent et présent sur différents endroits de la commune mais peut apparaître pour la police comme moins prioritaire par rapport à des questions liées à la sécurité des personnes.

6- Stockage des encombrants dans les résidences privées

Pour ce qui est du stockage en résidence, les règles d'urbanisme doivent être respectées. Le SIVOM ne peut entrer dans des parties privées. Un service du SIVOM peut être utilisé, celui de SOS Déménagement (pour un coût forfaitaire de 68 €). Le SIVOM doit informer les diverses copropriétés de la ville de ce service (la mairie va s'en assurer).

7- Stationnement rue du chêne

Les problèmes de stationnement dans cette rue créent des soucis de sécurité, les enfants l'empruntant sont obligés de se déporter, ce qui peut entraîner des accidents.

L'information a été transmise à la Police Municipale et un courrier a été envoyé à la copropriété.

Il a été dit que la PM ne s'arrêterait pas pour verbaliser, mais celle-ci peut être au même moment sur d'autres missions.

8- Informations

Le nouvel Intermarché a ouvert le 7 octobre. Cette ouverture va s'accompagner d'une modification de la zone d'activités de l'Ormeau amenant le stationnement des poids lourds dans les rues perpendiculaires (voir le journal Rencontre pour les détails de ces changements). Le but est de favoriser les déplacements, d'éviter une pollution visuelle et d'améliorer l'abord des commerces.

L'Ecomarché devrait être remplacé par l'enseigne Franprix. Il est à rappeler que les changements d'enseignes se font à titre privé et que la mairie n'a pas la capacité à répondre à ces questions car cela relève du domaine privé. De plus, l'information n'est communiquée de façon définitive à la mairie que lorsque les transferts sont officiellement signés.

Ancien Intermarché : Pour le moment, le devenir de l'ancien Intermarché est en stand-by. Les négociations reprendront au 1^{er} janvier 2016 pour éviter d'interférer dans les négociations actuelles de certaines enseignes de la galerie marchande.

Ferme du Chêne Moreau : La déconstruction des bâtiments va bientôt démarrer et un bâtiment doit permettre de maintenir les nidifications d'hirondelles sur le site. Afin de préserver les hirondelles, il faut qu'un maximum de végétation soit conservé. Ce site est géré par l'EPA, qui n'a pas encore transmis la totalité des informations aux différents protagonistes.

La prochaine réunion des co-vices présidents aura lieu le 5 novembre, et celle du conseil de quartier est prévue le 19 novembre 2015.

Le maire-adjoint en charge
de l'animation des Conseils de quartier,

Frédéric PERIDON

Le co-vice Président,

Olivier PROUVAY